

# ASSEMBLÉE NATIONALE

20 janvier 2024

---

ENCADRANT L'INTERVENTION DES CABINETS DE CONSEIL PRIVÉS DANS LES  
POLITIQUES PUBLIQUES - (N° 366)

## AMENDEMENT

N ° CL145

présenté par  
M. Millienne, rapporteur

-----

### ARTICLE 18

Retiré avant publication.